



DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/02/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 10

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation

19/02/2025

Date d'affichage

19/02/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.../.../....

et publication du :

26/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

Etaient présents :

M. BERTHE Laurent, M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LAMBERT Pascale, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. LEVENT Jean-Marc, Mme RAGUET Sandrine

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme ENGRAND Emeline, Mme PAILLIOT Sandrine, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme RAGUET Sandrine

2025-016 : DON DE DEUX TABLES A L'ASSOCIATION DES RESTOS DU COEUR

Monsieur le Maire fait part d'une demande d'un bénévole de l'association des Restos du Coeur de Givet qui l'a sollicité pour obtenir deux anciennes tables de la salle du Richat.

Suite à leur remplacement, les tables ont été entreposées dans l'attente de savoir ce que l'on pourrait en faire.

Après délibération, le Conseil Municipal,

Décide de donner deux tables à l'association des Restos du Coeur de Givet

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à FROMELENNES
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,